QUESTION Nicolas Rime **QA 3269.09**

Investissement de Groupe E dans une centrale à charbon

Question

Le sommet de Copenhague n'est pas sans nous rappeler que notre canton également doit prendre des décisions raisonnables afin de limiter nos effets sur le réchauffement climatique.

En mai 2008, Groupe E annonçait son intention d'investir dans le projet d'une centrale à charbon dans le nord de l'Allemagne, alors que ce mode de production électrique est le pire en quantité de CO_2 produit.

Depuis, un grand nombre de voix s'est fait entendre contre cette centrale. Le Conseil d'Etat soutenait dans un premier temps ce projet. Toutefois en mai 2009, il a changé d'avis et invité Groupe E à renoncer à cet investissement en affirmant que ce serait contraire à l'intérêt général et à la volonté du canton d'agir en faveur du développement durable. Un grand nombre d'investisseurs potentiels se sont également retirés du projet pour les mêmes raisons. Il s'agit entre autre du groupe Iberdiola avec 51% des parts prévues et, plus près de chez nous, Gruyère Energie.

Arrivant à la fin de l'année 2009 et Groupe E n'ayant toujours pas fait part de sa décision finale, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Quelle est la décision finale de Groupe E sur ce projet d'investissement ?
2. En cas de retrait de ce projet, combien Groupe E aura-t-il investit pour les études ?
3. Toujours en cas de retrait de ce projet, que compte faire Groupe E avec le solde les 162 millions prévus pour la centrale à charbon ?

Le 9 décembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

A différentes reprises, le Conseil d'Etat a clairement formulé ses réticences quant à une participation de l'entreprise à une centrale à charbon. Néanmoins, bien que Groupe E soit une société anonyme avec près de 79% de participation de l'Etat de Fribourg, elle dispose d'une autonomie de fonctionnement.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat peut répondre aux questions du député Nicolas Rime de la manière suivante :

1. En date du 12 avril 2010, Groupe E a communiqué sa décision de mettre en vente sa participation dans une société de projet portant sur la réalisation d'une centrale thermique à charbon à Brunsbüttel. Par conséquent, une production d'énergie électrique au moyen du charbon par Groupe E n'est à ce jour plus d'actualité.
2. En réponse aux questions 2 et 3, le Conseil d'Etat estime qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur la question du montant investi jusqu'à ce jour en frais d'étude pour ce projet, ainsi que sur celle de l'utilisation des moyens que l'entreprise souhaitait engager. Il relève néanmoins que Groupe E a lui-même annoncé avoir jusqu'à ce jour participé au projet pour un montant de 3,6 millions de francs (*La Liberté* du 13 avril 2010, p. 11).

3. Dans son rapport sur la nouvelle stratégie énergétique du canton datant du 29 septembre 2009, le Conseil d'Etat a notamment relevé qu'il faudra certainement compter, d'ici 2020, sur un trou dans l'approvisionnement en énergie électrique, et ceci malgré d'importantes mesures dans les domaines de l'économie d'énergie et de la promotion des énergies renouvelables. Dans ce contexte, il avait mentionné son souhait d'une concrétisation rapide du projet de Groupe E pour une centrale à gaz à cycle combinée sur le site de Cornaux (NE), et évoqué une éventuelle participation de l'entreprise à des grands projets de production énergétique.

Fribourg, le 13 avril 2010